

Principe des dates de validité des listes de revêtements autorisés

L'ITTF fait paraître 2 listes de revêtements autorisés par saison

La liste A : > paraît le 01 avril (tous les nouveaux revêtements qui y figurent peuvent être immédiatement utilisés)
> est applicable pendant le deuxième semestre (01/07 au 31/12)

La liste B : > paraît le 01 octobre (tous les nouveaux revêtements qui y figurent peuvent être immédiatement utilisés)
> est applicable pendant le premier semestre (01/01 au 30/06)

	01/04	01/07	01/10	01/01	01/04	01/07	01/10	01/01	01/04
Liste A	Parution	Application			Parution	Application			Parution
Liste B			Parution	Application			Parution	Application	

Par décision du Comité Exécutif de l'ITTF du 12/10/2008